



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 juillet 2026

Délibération n°2026/052

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet à 18H30, les membres du Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Roland DRAVET, Maire.

Étaient présents : M. Roland DRAVET, Mme Anaïs BRUNET, M. Franck ROCHE, Mme Élodie POZIN-ROUX, M. Alain EYNARD-VERRAT, Mmes Anne-Marie ROCHE, Emmanuelle VIGUIER, MM Lionel VIBERT, Cédric PERRETIER, Vincent MAITRE, Mme Adeline BLANC

Étaient absents : Mme Virginie ZDONOWSKI (pouvoir donné à M. Roland DRAVET), M. Maurice CLERC, Mme Audrey BOUVIER, M. Gildas DRAVET

Convocation du : 03 juillet 2026 - Affichage du : 03 juillet 2026

Nombre officiel de Conseillers : 15

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 11/ Conseillers représentés : 1

M. Cédric PERRETIER a été élu secrétaire de séance

OBJET : COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL VANOISE

Conformément à l'article 5211-39 du Code général des Collectivités territoriales, les communautés de communes ont l'obligation de transmettre aux communes membres un rapport annuel d'activités. La Communauté de communes VAL VANOISE a transmis à la Mairie de MONTAGNY le 29 juin 2026 son rapport d'activités 2025 et ses comptes financiers uniques 2025 du budget principal, du budget annexe transport scolaire, du budget annexe eau et du budget annexe assainissement.

Monsieur le Maire présente le rapport annuel d'activités 2025 transmis par la Communauté de Communes VAL VANOISE.

Entendu cette présentation, après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté,

PREND ACTE de la présentation de ce rapport annuel d'activités 2025 transmis par la Communauté de communes VAL VANOISE .

APPROUVE ce rapport d'activités 2025 de la Communauté de communes VAL VANOISE.

INDIQUE que ce rapport sera tenu à la disposition de tout citoyen qui souhaite le consulter.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture d'ALBERTVILLE le 13 JUL. 2026*
Le Secrétaire de séance,

Cédric PERRETIER

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Roland DRAVET

